

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 26

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 23 septembre 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 24 septembre 2025

Marie-Noël BERGER donne procuration à Danielle TODESCO en date du 24 septembre 2025

Laurence PIPERS donne procuration à François SALAGNAC en date du 24 septembre 2025

Laurent JARRY donne procuration à Bruno COMTE en date du 19 septembre 2025

Alain AUTHIER donne procuration à Valérie MILLON en date du 24 septembre 2025

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Lucile VALADAS

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au foyer-Club Pain et Soleil

Délibération 2025-80

Le Club des Aînés Pain et Soleil contribue activement à l'animation de la vie locale par l'organisation régulière d'événements conviviaux et intergénérationnels.

Dans ce cadre, l'association prépare l'organisation de la « Fête de la Pomme de Terre », qui se tiendra à Panazol le dimanche 5 octobre 2025.

Cet événement convivial, pédagogique et festif poursuit plusieurs objectifs :

- Rappeler l'histoire de la commune : dès 1760, la Société d'Agriculture de Limoges (devenue l'Académie d'Agriculture) avait acquis le domaine de Cordelas à Panazol pour y créer une école d'expériences visant à promouvoir des pratiques agricoles innovantes, dont les premières cultures de pommes de terre dans la région (dès 1763 sur le domaine communal de Coubras).
- Valoriser la pomme de terre : tubercule populaire, aliment du quotidien, au rôle nourricier, culturel et culinaire riche.

- Soutenir les producteurs locaux et encourager la consommation de produits de proximité.
- Renforcer les liens intergénérationnels : un moment de partage où les aînés transmettent leur savoir-faire, et où les plus jeunes découvrent l'importance agricole et culinaire de ce produit.
- Sensibiliser le public à l'importance de l'agriculture, à travers des animations pédagogiques et festives.

Afin de soutenir l'organisation de cette manifestation, le Club des Aînés Pain et Soleil sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 900 €, destinée à couvrir une partie des frais logistiques, d'animation et d'approvisionnement dont le montant prévisionnel global s'élève à 6 550 €.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2321-2,

VU la demande formulée par le Club des Aînés Pains et Soleil par courrier en date du 3 juin 2025,

VU la note de synthèse relative à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT l'intérêt social, culturel et intergénérationnel de la manifestation « Fête de la Pomme de Terre »,

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter un soutien financier ponctuel à cette action,

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ATTRIBUER** au Club des Aînés Pain et Soleil une subvention exceptionnelle d'un montant de 900 € pour l'organisation de la manifestation « Fête de la Pomme de Terre »,
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 25 septembre 2025

Le Maire



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 30/09/2025

Publié ou notifié

01/10/2025

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB80

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 25/09/2025

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Foyer club Pain et Soleil

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 30/09/2025

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 80-Attribution d'une subvention exceptionnelle au Foyer club Pain et Soleil.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250925-DELIB80-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/09/2025